OBTENTION DE VISA — KENYA

Nous souhaitons vous informer que vous aurez besoin d'une autorisation d'entrée électronique, appelée e-Visa, pour votre voyage au Kenya.

L'e-Visa est équivalent à un visa standard, cependant il est fourni au format électronique, sans aucune mention sur le passeport.

Exigences pour la demande d'un e-Visa :

- ressortissants autrichiens, allemands, suisses ou de tout autre pays accrédité ;
- séjour de 90 jours maximum, une entrée sur le territoire ;
- validité du passeport de six mois minimum au moment de l'entrée sur le territoire ;
- 1 page libre sur le passeport ;
- confirmation de réservation.

La demande d'e-Visa doit être effectuée au plus tôt 3 mois avant l'entrée sur le territoire, car l'entrée sur le territoire doit avoir lieu au cours des 90 jours suivant l'émission de l'e-Visa. Le traitement par notre partenaire contractuel prend env. 1 semaine.

Prière de noter que dans le cas d'un séjour de plus de 90 jours et/ou d'entrées multiples sur le territoire, d'autres conditions s'appliquent. Veuillez vous renseigner au préalable à ce sujet.

La demande d'e-Visa ou de visa requis peut être organisée par le partenaire contractuel d'Eurotours ou par vous-même.

Vaccins : veuillez vous informer en temps voulu auprès de votre médecin ou d'un institut de médecine tropicale au sujet des réglementations en matière de vaccination

1. Obtention du visa par l'intermédiaire du partenaire contractuel d'Eurotours

- **En Autriche:** **ÖVKG Österreichische Visa und Konsular Gesellschaft mbH**
  Téléphone : +43 1 361 55 20 60
  E-mail : wien@oevkg.at
  POUR UNE RÉSERVATION EN LIGNE Lien :
  https://oevkg.at/client/eurotours

- **En Allemagne:** **DVKG – Deutsche Visa und Konsular Gesellschaft mbH**
  Téléphone : +49 30 25 76 48 60
  E-mail : berlin@dvkg.de
  Pour UNE RÉSERVATION EN LIGNE Lien :
  https://dvkg.de/client/eurotours

- **En Suisse:** **AVS – All Visum Service GmbH**
  Téléphone : +41 31 372 05 75
  E-mail : bern@allvisumservice.ch
  Site Internet : https://www.allvisumservice.ch/de/

Remarque : lors de la réservation de votre visa, veuillez toujours indiquer que vous êtes client d'Eurotours !
(Vous recevrez un tarif spécial pour les frais de dossier standard)

Notre partenaire contractuel vous enverra toutes les informations actuelles relatives aux frais et aux documents nécessaires.

Vous pouvez contacter notre partenaire contractuel par téléphone ou par e-mail, en semaine, du lundi au vendredi.

Pour la demande d'e-Visa, vous aurez besoin :

du bon de commande et de l'aide au remplissage ;

- Vous pouvez les obtenir sur demande auprès de notre partenaire

d'une copie ou d'un scan de la page du passeport ;

- Copie couleur ou scan lisible de la page d'identification (1re page) de votre passeport
- Validité de six mois minimum au moment de l'entrée sur le territoire.

1 photo numérique ;

- Exigences pour la photo d'identité :
- Exigences pour la photo d'identité :
- une photo numérique au format passeport européen ;
- sur fond blanc ;
- sans lunettes ;
- prise au cours des six derniers mois.

d'une copie des documents de voyage.

- Présentation de la réservation de vol : vous pouvez consulter vos détails de vol à tout moment sur www.eurotours--service.at/service/faces/efis.xhtml avec votre identifiant de réservation. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les références de vol sont provisoires et que nous nous réservons le droit d'effectuer des changements.
- Présentation de la confirmation de réservation au format PDF ou JPEG : l'adresse de référence de l'hôtel, la durée du séjour et le nom des voyageurs doivent être mentionnés.

Important :
si vous avez besoin d'un visa devant être délivré par le consulat plutôt que d'un e-Visa, veuillez contacter notre partenaire contractuel concernant les documents nécessaires, tels que les procédures à suivre.

Prière de noter que des réglementations et des coûts différents s'appliquent pour les ressortissants de pays tiers, merci de vous renseigner au préalable à ce sujet.

2. OBTENTION AUTONOME

Dans le cas où vous vous chargeriez vous-même de l'obtention de votre visa, veuillez contacter l'ambassade du Kenya concernée afin qu'elle puisse vous informer sur d'autres détails, sur les heures d'ouverture et sur les délais de traitement.

Prière de noter :
les voyageurs sont tenus de faire la demande d'une autorisation d'entrée électronique au moins 1 semaine avant leur départ.

Nous sommes dans l'obligation d'insister expressément sur le fait que nous déclinons toute responsabilité en cas de délivrance ou de rejet d'un visa d'entrée, l'appréciation étant effectuée exclusivement par les autorités étrangères.

IL EST IMPOSSIBLE DE VOYAGER SANS VISA